

“”
En
Débat



Jérôme Voiturier
directeur général de l'Uniopss

Nicole Alix
présidente de la Coop des Communs

Quel impact de la préservation des « communs » sur notre cohésion sociale ?

Les initiatives visant la préservation des « communs » ne cessent de se multiplier ces dernières années. Quelle est la teneur de toutes ces aventures autogestionnaires ? Quels seront les impacts sur les évolutions de notre cohésion sociale ? Nicole Alix présidente de la Coop des Communs et Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss, en débattent.

Union Sociale : Le commun est devenu un terme de plus en plus usité mais comment définir cette notion ?

Nicole Alix : La bonne nouvelle serait qu'il soit plus usité que la peur de l'autre ou l'accaparement des richesses ! C'est pourquoi il faut éviter de parler de « bien commun » sans s'en donner les moyens politiques. Évoquer les « communs », c'est en appeler aux formes de solidarité, de réciprocité, de propriété et de gouvernance en

commun qui répondent à nos défis de transformations numériques, technologiques, démographiques, écologiques... Partout dans le monde, des communautés s'organisent en communs (entendus au sens notamment d'Elinor Ostrom : une ressource en accès partagé, ouverte à une communauté de personnes concernées qui définit un système de droits et d'obligations vis-à-vis de la ressource) pour gérer les ressources quand elles les jugent importantes mais fragilisées, menacées, ou peu développées.

Elles prouvent que, pour en préserver l'accès, une gestion en commun est plus efficace que des solutions par le marché ou la gestion publique.

Jérôme Voiturier : Pour moi, le premier visage qui incarne le mieux cette notion, c'est Robin des Bois. Son histoire est celle de la réappropriation d'une terre par l'ensemble d'une communauté qu'un seigneur avait essayé de privatiser. Il existe certains biens, qui par définition doivent être accessibles à tous et gérés par tous et à

propos desquels, chacun se sent impliqué et responsable. À partir du moment où une personne a posé un piquet sur un bien pour dire qu'il lui appartient, il y a une diminution du bien commun. Certes, nous assistons à un mouvement de privatisation de plus en plus fort, mais dans le même temps, de nombreux domaines échappent encore à cette tendance. Je pense bien évidemment aux préoccupations actuelles autour de l'écologie.

Union Sociale : De nombreuses initiatives se revendiquent de la défense des communs. Quels sont les domaines les plus couramment visés ?

Nicole Alix : Chaque fois que l'homme et la femme ont été séparés de leurs moyens de survie, s'est posée à eux la question des communs pour assurer les moyens de leur reproduction : communs fonciers, puis communs sociaux, puis communs de la connaissance. Au Royaume-Uni, lorsque 30 % des terres, gérées collectivement, ont été « encloses », privatisées, des milliers de personnes se sont retrouvées sans aucun moyen de subsistance. Quand l'homme a commencé à être payé pour travailler, il s'est retrouvé séparé de son outil de travail, d'où la nécessité de créer des communs sociaux pour assurer une protection sociale pour tous. Le dernier grand mouvement est celui de la connaissance. Le développement du numérique a fait exploser les possibilités d'échanges et de connaissances avec comme corollaires, la possibilité pour certaines sociétés de nous aliéner de notre production de données. Les domaines les plus précieux comme les ressources naturelles ou encore l'accès à la connaissance, font presque toujours l'objet de la nécessité d'une gestion commune, à partir du moment où leur accès devient limité, d'où la multiplication des initiatives autour de ces communs.

Jérôme Voiturier : Ce qui est très intéressant dans la notion de commun, c'est le rapprochement entre ce qui relève de l'économie et du politique. Depuis le début du XX^e siècle

en effet, les préoccupations économiques ont bien souvent pris le pas sur les considérations politiques. Avec les communs, l'économique se remet au service d'un projet politique. Pour ce qui est des associations de solidarité, l'objectif politique partagé est que les personnes les plus fragiles ne se retrouvent pas en situation d'exclusion et cet objectif doit irriguer les politiques publiques, qui doivent donner les moyens économiques d'atteindre cet objectif. De la même manière, la question de la participation des personnes accompagnées apparaît comme un commun qui ne concerne pas seulement les têtes de réseaux associatives, mais également les plus petites structures et surtout les personnes elles-mêmes. Des dispositifs en particulier financiers, mais aussi institutionnels, doivent être consacrés pour faire vivre cet objectif de cohésion sociale.

Union Sociale : Toutes ces initiatives sont portées par des acteurs extrêmement divers : associations, coopératives, collectif citoyens... Comment fédérer toutes ces énergies et surtout les inscrire dans la durée ?

Nicole Alix : L'objectif de la Coop des Communs n'est pas de « fédérer ». Il est d'aider à repérer, définir et faire



comprendre aux personnes ce qui les fait se rejoindre autour de la défense et promotion d'un commun. Construire ces interfaces, susciter intérêt et confiance, nécessitent un important travail de médiation et de conceptualisation. Il faut permettre à tous ces acteurs, fragmentés, de mieux communiquer afin de prendre conscience qu'ils avancent dans le même sens. On doit jeter des ponts entre les cadres d'analyse et d'action. Par exemple, les personnes qui travaillent dans le cadre du logiciel libre n'ont jamais eu de contact avec l'économie sociale. Dresser des passerelles entre ces différentes initiatives suppose un énorme travail de pédagogie, d'écoute et de compréhension réciproques. Pour cela, on peut sûrement se servir de « révélateurs de communs » comme le territoire, le numérique ou encore la protection sociale. ▶

Qui sont-ils ?

Nicole Alix est présidente de la Coop des Communs. Elle a travaillé 15 ans au Crédit coopératif dont elle a été directrice du développement. Nicole Alix a également fait partie du monde associatif de l'action sociale et de la santé durant 25 ans. Elle a notamment été adjointe au directeur général de l'Uniopss, créatrice du Comité de la Charte pour le don en confiance, directrice générale du groupe des maisons de retraite Isatis.

Jérôme Voiturier a commencé sa carrière comme assistant parlementaire. Au cabinet de Bernard Kouchner, il a travaillé à la préparation et au vote de la loi du 4 mars 2002 portant sur la démocratie sanitaire. De 2002 à 2005, il a été responsable, à l'INPES, du développement international. Il a intégré ensuite le cabinet de Ségolène Neuville, secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, afin de préparer le volet médico-social de la loi de modernisation de notre système de santé. Il a ensuite co-rédigé un rapport sur l'accompagnement des personnes atteintes de maladies chroniques pour le gouvernement. Il est directeur général de l'Uniopss depuis le 3 février 2017.

▷ **Jérôme Voiturier** : Un des aspects intéressant dans la notion de communs est celle de la transversalité. Aujourd'hui, notre protection sociale est structurée en silos, avec des secteurs qui ne communiquent presque jamais les uns avec les autres. À partir du moment où le commun sort du court terme et de la recherche de résultat immédiat, il permet de mener une réflexion sur une autre manière de travailler ensemble. Il semble essentiel aujourd'hui de réaliser des travaux de mise en lumière de toutes ces initiatives et ces réflexions autour des communs, afin que la société tout entière et les associations de solidarité en particulier, puissent se confronter et se nourrir de cette notion, notamment pour répondre aux problématiques sociales actuelles.

Union Sociale : Quel doit être le rôle de l'action publique pour soutenir toutes ces actions relevant de la défense des communs ?

Nicole Alix : Le monde est de nouveau gouverné par la peur et par le souci d'uniformisation. Les utopies concrètes ont échoué. Il y a une chance historique pour les formes d'organisations « en communs », à condition de veiller à ce qu'elles soient solidaires et pas pilotées par les libéraux voire les « libertariens ». Ces formes ont toujours existé bien que torpillées par le modèle dominant, le marché ou la

Quel avenir pour la préservation des communs ?

L'ouvrage intitulé « *Vers une république des biens communs* », revient sur les origines de toutes ces initiatives d'autogestion collective fondées sur la préservation des « communs ». Recyclerie, jardins partagés, logiciels libres... les domaines visés ne cessent de se multiplier. Comment expliquer l'essor de toutes ces initiatives qui questionnent à la fois notre rapport au travail, à l'environnement, mais également notre manière de nous investir dans la société ? Quelle place des pouvoirs publics pour promouvoir ces nouvelles manières de faire vivre la cohésion sociale ? Ce modèle d'autogestion peut-il constituer un modèle d'avenir dans les territoires ? Voilà toutes les questions auxquelles tente de répondre cet ouvrage. Un livre à mettre entre les mains de tous ceux qui s'intéressent aux mille manières de s'engager collectivement pour préserver nos ressources les plus fondamentales.

Pour plus d'informations : *Vers une république des biens communs*, de Nicole Alix, Jean-Louis Bancel, Benjamin Coriat, Frédéric Sultan, éditions Les liens qui libèrent, septembre 2018, 320 pages.

redistribution étatique. Les outils de gestion ont servi à détruire les modèles d'auto-organisation, avec la complicité des pouvoirs publics. Pourtant, les exemples fleurissent : près de 150 villes en Italie ont adopté un « Règlement » global pour permettre à des personnes, organisées ou non, d'avoir un interlocuteur au sein de la commune, laquelle est obligée de prendre en considération les demandes liées à la préservation des biens communs. Barcelone a développé une solide politique participative avec les citoyens et mis en route de nombreux dispositifs de gestion des services publics sur le mode des « communs ». Il serait intéressant de partager ces exemples avec notre administration publique française, très développée et puissante, contrairement à celle d'autres pays. La gestion des communs ne vient pas se substituer au service public, mais se veut complémentaire à celui-ci !

à cette tendance. Hartmut Rosa, dans son ouvrage « *Accélération* », explique que nous vivons avec une gestion du temps de plus en plus rapide. La prise en compte des communs ainsi que leur gouvernance et leur processus de décision, font en sorte que l'on s'inscrit plus dans le temps, en évitant la recherche des résultats à courts termes. Cette posture de refus de l'immédiateté peut bien évidemment concerner les acteurs publics et les entreprises, mais également le citoyen. À partir du moment où ce dernier est plus impliqué et plus responsable des décisions qui sont prises autour des biens communs, il peut s'inscrire dans une prise de décision plus réfléchie et dans une démarche durable sur des questions majeures comme l'écologie ou la protection des données numériques. C'est donc un phénomène auquel les pouvoirs publics devront forcément s'intéresser. ●

Propos recueillis
par Antoine Janbon

Jérôme Voiturier : Nous vivons dans une période où tout va plus vite. L'idée de communs est une forme de réponse



© Françoise Stjepovic

« Nous vivons dans une période où tout va plus vite. L'idée de communs est une forme de réponse à cette tendance. »

Pour plus d'informations : coopdescommuns.org/fr/accueil/